

Participants : Marie-Agnès Tabard – Gaëlle Paulin – Valérie Beillot
Didier Robert – Laurent Mercier – Jean-Marc Lefebvre – Jérémy Llull – Jean Poncharal –
Pascal Desmoineaux

Prochaine Réunion le :
Mardi 07-04-2020

Intervenant	Objet – Sujet Traité	Responsable	Délai
	<p>La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 9 participants, selon l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du compte-rendu de l'Assemblée Générale suite à changement de trésorière - Retour sur la matinée de la signature de la Charte 2020-2026 soumise aux candidats pour les Élections Municipales - Communication sur le Schéma Cyclable Briviste - Communications diverses - Questions diverses 		
	<p>Modification du compte-rendu de l'Assemblée Générale</p> <p>Marie-Ange Cottreel ne souhaite plus assurer la fonction de Trésorière, Marie-Agnès Tabard reprend cette fonction</p> <p><i>Les membres de BVC présents à la réunion ont constitué un Bureau qui a validé ce changement</i></p>		
	<p>Signature de la Charte 2020-2026</p> <p>3 candidats et une partie de leurs co-listiers sont venus échanger avec les membres de BVC le samedi 29 février 2020, place Charles de Gaulle</p> <p>Ces échanges ont été fructueux, dans une très bonne ambiance et tournés exclusivement dans l'intérêt des cyclistes Brivistes</p> <p><i>Quelques détails sur le site : https://www.brivevillecyclable.org/</i></p>		
	<p>Charte 2020 - Réseau Cyclable Sécurisé - Pratique – Convivial</p> <p>Basé sur le fait que les cyclistes désormais veulent faire le choix du vélo comme moyen de déplacement quotidien urbain et non plus uniquement pour les loisirs ont de ce fait des besoins en matière de circulation</p> <p>C'est pour apporter des réponses à ces besoins des cyclistes que le Réseau Cyclable est basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axes à 50 Km/h avec bandes ou pistes Zones 30 en quartier résidentiel qui doit déboucher sur une circulation apaisée <p><i>Les cyclistes font eux-mêmes leur itinéraire en fonction de leur degré de pratique du vélo et en fonction de l'heure (voire du jour) à laquelle ils se déplacent</i></p>		

	<p>Charte 2020 - Lutter contre le vol</p> <p>Mise en place d'attache vélos au plus près des commerces Mise en place de garages vélos couverts et sécurisés sur les sites tels que les parking relais, la gare, l'hôpital, etc Des parkings de longue durée (payants 5-6€ /mois ?) pour offrir des possibilités aux personnes n'ayant pas l'opportunité de garer leur vélo chez eux</p>		
	<p>Charte 2020 - Incitation à faire du vélo</p> <p>Il est nécessaire que la Municipalité impulse la mise en place de la prime de transport "vélo", telle que définie dans le Plan Vélo, dans les entreprises du Bassin de Brive</p> <p><i>Il serait souhaitable que la Municipalité, afin de servir d'exemple, applique cette prime de transport "vélo" aux agents municipaux</i></p>		
	<p>Charte 2020 - Points noirs</p> <p>Mise en avant des divers points posant problème relevés par les réponses au Baromètre des villes cyclable mais aussi et surtout par les membres de BVC, à titre d'exemple :</p> <p>Bas de la rue Carnot Passages de tous les ponts sur la Corrèze Avenue Émile Zola Freiner la circulation en transit dans les Zones de rencontre (ex : haut de la rue Carnot empêcher la circulation devant la bibliothèque vers la rue Masséna) Étudier le problème du boulevard de la première ceinture (utilisation des trottoirs ?) Rue Majour : sortie vélo dangereuse si des voitures rentrent dans la rue (barrière - remettre en service le feu pour les cyclistes)</p> <p><i>Une liste plus précise de ces points noirs sera établie et BVC proposera des solutions aux Services Techniques. Une démarche similaire sera faite pour les SAS vélo et les cédez le passage cycliste aux feux (ex: avenue de Paris - tout droit - vers la rue Toulzac)</i></p>		
	<p>Charte 2020 – Communication</p> <p>Il est nécessaire de bien expliquer les règles de circulation urbaine : Intervention pour expliquer, lors de réunions, à tous les usagers de la voirie (véhicules motorisés - cyclistes - piétons) qu'elles sont les règles à respecter, prévues par le code de la route, et comment elles sont traduites en panneaux de signalisation et marquages sur la chaussée Vidéos pédagogique à concevoir avec le service communication de la Mairie. Articles recurents dans Brive Magazine</p>		

	<p>Communications Diverses - Emissions Radio – Télé</p> <p>Didier a fait 2 émissions Emission de télévision sur France 3 : Dimanche en Politique - diffusion du 09/02/2020 https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/emissions/dimanche-politique-limousin</p> <p>Emission de radio sur RGB : Dernier bar avant la fin du monde - diffusion du 27/02/2020 http://radiograndbrive.com/podcasts/le-dernier-bar-avant-la-fin-du-monde-325/le-dernier-bar-avant-la-fin-du-monde-fevrier-3473</p>		
	<p>Question Diverses - Panneau "obligation" d'utiliser la piste cyclable</p> <p>Il y a des panneaux "rond" (B22a) qui sont référencés comme "piste ou bande cyclable obligatoire" Depuis le décret du 14 septembre 1998, le Code de la route n'impose plus l'obligation aux cyclistes d'emprunter les aménagements cyclables.</p> <p><i>Ces panneaux ont donc perdu leur caractère obligatoire sauf s'ils sont associés à une interdiction aux cyclistes de circuler sur la chaussée (panneau B9b) décidée par Arrêté Municipal et après avis du Préfet.</i></p>		
	<p>Questions Diverses - Trou au droit de l'ancien "totem" Leclerc</p> <p>Signalisation de ce problème aux Services Techniques</p> <p><i>Le nécessaire a été fait dans la journée : Merci à l'ensemble des Services Techniques pour leur réactivité.</i></p>		
	<p>Questions Diverses – Gravillons</p> <p>Il y a beaucoup de gravillons sur les bandes cyclables ce qui crée des problèmes de crevaisons</p> <p><i>Ce problème sera exposé aux Services Techniques lors de notre prochaine rencontre en avril.</i></p>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de fermeture de la deuxième porte - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h30 	Didier	S11